LA RÉVISION

DU PROCÈS DREYFUS

La réunion du Conseil de guerre

Rennes, 17 juin. — Une commission composée de M. Viguié, directeur de la Sûreté générale, de M. Haigron, commissaire spécial ; du chef d'état-major, de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, de M. le maire de Rennes, du commandant de gendarmerie, du procureur de la République et du commissaire du gouvernement près le conseil de guerre, s'est réunie hier, pour savoir s'il était possible de juger Dreyfus dans la salle actuelle du conseil de guerre.

D'un commun accord, la commission a reconnu l'impossibilité absolue de juger cette affaire dans une salle aussi exiguë. Il restait donc à chercher l'endroit où aurait pu se réunir le conseil de guerre, et, après bien des hésitations, la commission a arrêté son choix sur la salle des fêtes du lycée.

Cette salle, vaste et spacieuse, a 10 à 12 mètres de largeur sur une longueur de 20 à 22 mètres et au moins 7 mètres de hauteur ; au fond de la pièce existe une scène un peu plus élevée que le parquet de la salle ; c'est là que siégera le Conseil.

L'autorité militaire a pris possession de la pièce à partir d'hier et va y faire exécuter les travaux nécessaires pour la mettre en état.

Le prisonnier n'aura que l'avenue de la Gare à traverser; il sortira par la porte de la manutention qui communique avec la prison et pénétrera directement dans le lycée par la porte principale.

L'« Aurore » et le colonel de Saxcé

Le journal l'*Aurore* a assigné le colonel de Saxcé du 10e d'artillerie, en police correctionnelle, pour diffamation.

Il est inexact de prétendre que l'on ne peut poursuivre un militaire pour un délit que devant un conseil de guerre.

La diffamation étant du ressort de la correctionnelle, c'est devant cette juridiction que doit se faire l'assignation.

Il reste à savoir si le ministre de la guerre n'interviendra pas, car la polémique entre militaires et civils par la voie des journaux est interdite par le Code militaire et le colonel de Saxcé ne pourra se présenter devant la police correctionnelle qu'avec l'autorisation de ses supérieurs.

Information erronée

Contrairement à une information de notre confrère *Le Cri de Paris*, reproduite ce matin par *L'Aurore*, aucun membre de la famille Dreyfus-Hadamard ne s'est rendu auprès de M. Charles Dupuy pour lui demander l'autorisation d'assister à l'arrivée du *Sfax* et au débarquement du Capitaine Dreyfus.

M. Charles Dupuy n'a donc pas eu à opposer un refus semblable à la demande.

La famille Dreyfus-Hadamard attendra pour commencer toutes démarches en vue de l'arrivée du *Sfax*, la constitution du nouveau ministère.

Les procès de Zola

M. Zola a fait signifier aujourd'hui au Palais par l'entremise de Mᵉ Collet, son avoué, une opposition au jugement rendu le 15 janvier 1899, par défaut contre lui et le condamnant pour dénonciation calomnieuse à 100 fr. de dommages et intérêts envers M. Judet, rédacteur en chef du *Petit Journal*.

La signification de l'opposition à l'arrêt de la chambre des appels correctionnels condamnant M. Zola a 1 an de prison, 2,000 fr. d'amende et 30,000 fr de dommages-intérêts envers les experts Belhomme, Couard et Darinard sera fait aujourd'hui ou lundi au plus tard.

Un seul acte aux noms de MM. Perreux et Zola sera fait par Mᵉ Collet. L'affaire viendra donc à une date ultérieure à la chambre des appels correctionnels.

En cas d'acquittement, Zola demandera la restitution des 3,000 fr. que les experts ont touchés.

Rien que la signification ait été faite à domicile et que la vente rit eu lieu au vu et au su de tout le monde, cette restitution légitime ne parait pas devoir être douteuse.

L'incident Casimir Périer

L'*Agence Havas* nous communique la note suivante :

Plusieurs journaux continuent à mettre M. Casimir-Périer en cause au sujet de l'affaire Dreyfus.

Ils parlent d'incidents diplomatiques auxquels il aurait été mêlé, dénaturent la portée de démarches qu'il a faites, lui prêtent des propos qu'il n'a pas tenus.

M. Casimir-Périer, quelque extraordinaire que cela soit, n'a su, alors qu'il était président de la République, que ce qu'il a, sous la foi du serment, affirmé devant la cour de Cassation.

Quant à tous les bruits qu'on cherche à accréditer au sujet de ses actes, de ses démarches et de ses déclarations, il s'en expliquera devant le conseil de guerre de Rennes.

Le cas de Du Paty

Nous avons annoncé hier la promulgation de la loi du 15 juin portant extension de certaines dispositions de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction préalable, à la procédure devant *les conseils de guerre.*

Le premier effet de cette promulgation a été de permettre à Mᵉ Joseph Menard de communiquer hier avec son client le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

Une déclaration d'Esterhazy

Une dépêche de Londres, datée de ce matin, annonce que, d'après quelques journaux, le commandant Esterhazy aurait manifesté l'intention de se rendre à Rennes.

Voici cette dépêche :

« Les journaux racontent qu'Esterhazy, récemment interwievé par un journaliste, aurait déclaré qu'il assisterait au procès Dreyfus et que l'affaire ne faisait que commencer ».

Insolences de soudard

Après la prose prétorienne des Hartschmidt des Metzinger et des Saxcé, voici venir le papier Josoph, le papier Rigolo, pardon, Rigollot.

Le 13 courant, notre excellent confrère, la *Dépêche de Toulouse*, publiait la note suivante de son correspondant de Béziers :

J'ai appris au café — et la nouvelle m'a été confirmée par des soldats du 17e de ligne — qu'à leur retour des manœuvres de Montblanc et de Castelnau, sur la route de Montredon, nos fantassins, musique et colonel en tête, sont passés sous des arcs de triomphe surmontés de cartouches revêtus de diverses inscriptions : « Honneur et patrie ! Pour Dieu et la patrie ! »

Pour la patrie, cela va bien: mais pour Dieu, il me semble que c'est sortir un peu de la neutralité de l'État laïque.

Le colonel Joseph Rigollet, qui commande le 17e de ligne, a répondu en ces termes au correspondant de la *Dépêche*, de Toulouse :

Je lis dans votre feuille de ce jour, sous la rubrique « Manifestation cléricale », la petite malpropreté que vous y avez insérée.

Il est exact qu'à l'entrée dans notre cantonnement nous sommes passés sous des arcs de triomphe portant les inscriptions : « Vive l'armée ! » « Pour Dieu et pour la patrie ! » inscriptions qui ont provoqué la sécrétion de votre bile, mais qui sont allées droit à notre cœur de soldat et de chrétien, nous consolant ainsi de toutes les turpitudes, de toutes les vilenies perpétrées par les drôles qui en font *métier*.

Désirant me renfermer uniquement dans mes devoirs et avoir avec les gens le moins de relations possible, je vous serai obligé de ne point vous occuper de mon régiment et de respecter chez les autres, par esprit de tolérance des sentiments que vous n'êtes peut-être point encore suffisamment préparé à comprendre.

Colonel Joseph RIGOLLET.

Ces insolences de soudard écrites dans un corps de garde, ne peuvent atteindre leur auteur.

Mais il serait grand temps de faire rentrer dans l'ordre tous ces *galonnés factieux*, tous ces généraux et officiers de sacristie, qui se montrent d'autant plus courageux qu'il n'y a pas maintenant de ministre de la guerre pour les rappeler à leur devoir et aux plus élémentaires convenances.

La composition du Conseil de guerre

Le conseil de guerre du 10e corps, appelé à juger l'affaire Dreyfus, est définitivement composé.

Il comprend les officiers dont les noms suivent :

Président : M. le colonel du génie Jonaust; **juges** : MM. le lieutenant-colonel Brongniart, directeur de l'école d'artillerie ; le chef d'escadron Profillet, du 10e régiment d'artillerie; le chef d'escadron Merle, du 7e régiment d'artillerie : le chef d'escadron de Bréon, du 10e régiment d'artillerie ; le capitaine Beauvais, du 7e régiment d'artillerie ; le capitaine Parfait, du 7e régiment d'artillerie.

Le coup de jésuites

Le Conseil de guerre de Rennes se trouve, disent certaines gens bien informés, dans une douloureuse situation : acquitter Dreyfus, c'est blâmer tous les chefs de l'armée : d'autre part, le condamner, quoiqu'innocent, c'est risquer de soulever l'opinion publique du monde entier.

Ce que désireraient les grands chefs, pour concilier toutes choses, c'est cette solution bâtarde qui s'appelle l'acquittement à la minorité de faveur. On sait, en effet, que, devant la justice militaire, le scrutin formé de 4 voix pour la condamnation et de 3 pour l'acquittement entraîne l'absolution de l'accusé.

De cette manière, sans commettre l'iniquité suprême, on permettrait aux défenseurs des faussaires de continuer leur haineuse campagne.

Dreyfus serait libre matériellement, mais serait moralement condamné — et pour toujours, car on ne peut réviser un acquittement.

Nous ne pouvons croire que les officiers qui composeront le conseil de guerre de Rennes soient disposés à se prêter à une aussi criminelle manœuvre.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une monstrueuse affaire

ASSASSIN DE SA FEMME ET DE SA FILLE

Montbrison, 17 juin. — Hier, ont commencé devant la Cour d'assises de la Loire, siégeant à Montbrison, les débats de la monstrueuse affaire Borde.

Borde, ouvrier fondeur à Coteau, est accusé d'avoir assassiné sa fille, âgée de dix ans, et sa femme. L'accusé avait des relations incestueuses avec sa fille et des relations hors nature avec sa femme. L'assassin a vécu pendant soixante-cinq jours, avec les cadavres de ses victimes, et les constatations ont établi qu'il couchait sur le cadavre de sa fille !!

La famille Borde habitait depuis plusieurs années à Montbrison, rue des Coteaux, au premier étage d'un immeuble occupé par de nombreux ouvriers, quand, au mois de juillet 1898, les voisins s'étonnèrent de ne plus voir Mme Borde et sa fillette.

On interrogea Borde.

— Elles sont toutes deux parties chez des parents que nous avons dans l'Ardèche, répondit-il.

Au bout de quelques semaines, Borde se trouvait encore seul. Les racontars allèrent leur train. Il y avait eu peut-être brouille dans le ménage. Les commères demandaient à tout instant des nouvelles de sa femme au mari qui donnait prétexte sur prétexte, accumulait mensonge sur mensonge. D'abord, c'était la fillette tombée malade, disait-il. Une autre fois, sa belle-mère venait de mourir.

— Justement, je leur écris, ce soir, et je vais leur souhaiter le bonjour de votre part.

Et Borde montrait aux plus indiscrets des lettres à l'adresse de Mme Borde, puis en lisait d'autres qu'il prétendait avoir reçues en réponse. Et les plus méfiants n'insistaient pas !

Mais voici qu'un jour une odeur fétide se répandit dans toute la maison. On s'enquit. Borde essaya de persuader que les émanations provenaient de l'abattoir d'un boucher situé au-dessous de son appartement. La raison parut valable.

Deux mois se passèrent. Les absentes n'étaient pas encore de retour à Montbrison.

Alors on s'inquiéta sur ce mystérieux voyage. Des *renseignements furent demandés* dans la petite commune où, croyait-on, Mme Borde et sa fille se trouvaient. Or, elles n'y avaient pas été vues. Le juge de paix décida d'ouvrir une enquête.

Un soir, comme il se disposait à rentrer chez lui, Borde aperçut un attroupement devant sa maison. Il s'arrêta net à quelque distance, et prit aussitôt la fuite.

Le Parquet, perquisitionnant dans sa demeure, venait de découvrir sur les deux lits de la principale chambre les cadavres de la mère et de l'enfant réduits à l'état de squelette. Dans l'un de ces lits, Borde avait couché la nuit précédente, il le déclara lui-même après son arrestation.

A l'instruction, l'assassin a déclaré que « cédant à une impulsion qu'il ne s'explique pas, il avait tué sa femme et sa fille à l'aide d'une bêche », pendant leur sommeil.

Elles avaient toutes deux le crâne défoncé.

Les médecins légistes commis à l'examen des facultés mentales de l'accusé concluent à sa responsabilité entière. Ils invoquent, entre autres constatations, les ruses déployées par Borde pour tromper ses voisins. Un fou n'agit pas de la sorte.

En ce qui concerne le mobile du crime, le jury doit entendre une femme Tournier à qui Mme Borde avait raconté confidentiellement que son mari entretenait des relations monstrueuses avec son enfant.

A plusieurs reprises, Mme Borde le menaça de dénoncer ses actes au Parquet. N'est-ce point à la suite d'une *pareille* menace que l'individu a conçu et mis à exécution son projet ?

Cette affaire fit grand bruit dans la région; aussi, bien avant l'heure de l'audience, une foule énorme stationne devant le palais. Beaucoup de gens sont venus de Roanne.

Les débats sont dirigés par M. Breuillai, conseiller à la cour d'appel de Lyon. M. Carrier, procureur de la République, est au banc de l'accusation.

Mᵉˢ Aulage, de Roanne, et de Briou, de Lyon sont à celui de la défense.

Les témoins sont au nombre de vingt-deux.

Un vif mouvement de curiosité se produit au moment où l'on introduit l'accusé.

Borde est un brun de trente-deux ans, de taille moyenne. Il est proprement vêtu d'un costume de drap noir.

Il porte fréquemment son mouchoir à ses yeux, où l'on ne voit, d'ailleurs, aucune larme.

Le système de défense de l'accusé consiste à feindre de ne pas savoir sous quelle impulsion il a agi en tuant sa femme et son enfant. Il nie ses relations coupables avec sa fille et avec sa femme, et assure qu'il n'a jamais couché sur le petit lit où était le cadavre.

Le docteur Roland, médecin-légiste, dit que l'autopsie qu'il a faite, soixante-cinq jours après le crime, des cadavres absolument décomposés et presque réduits à l'état de squelettes, ne lui a pas permis d'établir, aussi bien qu'il l'aurait voulu, la cause de la mort des victimes. Le docteur affirme que Borde s'était certainement couché sur le cadavre de l'enfant.

Le docteur Roland a examiné, avec ses confrères Auboyer et Chevallier, l'accusé, au point de vue mental. Les trois médecins concluent à sa responsabilité pleine et entière.

A chaque témoin, le président pose la question *de savoir si Borde s'adonne à la boisson.* Tous disent que non.

Les débats *ont continué* aujourd'hui samedi.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions. **Borde a été condamné à la peine de mort.**

DIX SUICIDES A PARIS

Paris, 17 juin. — De nombreux suicides ont marqué la journée d'hier à Paris.

Mlle Marie Giraud, jeune fille de seize ans, qui sortait de l'hôpital, où les médecins l'avaient traitée pour une maladie du cœur, s'est jetée à la Seine, du pont d'Auteuil. Les mariniers n'ont pu retirer que son cadavre.

— Découragé par l'âge, la misère et ensuite la maladie, un vieux comptable, M. Félix Vilquin, s'est jeté par la fenêtre de son logement, situé au cinquième étage. La mort a été instantanée.

— Rue Stephenson, M. Ch..., s'est suicidé en se tirant un coup de revolver au cœur. M. Ch... était atteint d'une maladie contagieuse dont il avait communiqué involontairement le germe à son fils, âgé de seize ans.

Le matin, il l'avait conduit à l'hôpital Lariboisière ; puis, de retour chez lui, s'était donné la mort.

— Un livreur, qui demeurait dans la rue des Alouettes, a été trouvé pendu dans sa cuisine. Il avait dissipé le montant de plusieurs factures que ses patrons lui avaient confiées.

— Un épicier, M. B..., demeurant rue Haussard, s'est pendu chez lui à la suite d'une discussion d'ordre privé.

— Une jeune modiste, Mlle L..., demeurant rue Anthony, s'est suicidée dans le jardin du Palais-Royal en se tirant un coup de revolver au cœur.

— Rue Blomet, M. Jean Menu, âgé de soixante-douze ans, s'est pendu pour échapper aux souffrances que lui procurait une maladie incurable.

— Près de Meudon, on a trouvé sur la voie ferrée le cadavre d'un individu paraissant âgé de trente ans.

— Enfin, enregistrons encore deux tentatives de suicide.

Admonestée par ses parents, Mlle Louise R..., âgée de seize ans, et demeurant à Meudon, s'est jetée sur la voie du train de Ceinture, à la station du pont de Flandre. Légèrement blessée, la désespérée a été transportée à l'hôpital Saint-Louis.

— Rue de Trévise, une dame P..., rentière, *âgée de 40 ans, s'est jetée par la fenêtre de son* logement, situé au cinquième étage.

C'est dans un état désespéré qu'elle a été transportée à l'hôpital Lariboisière.

SAISIE D'UN NAVIRE

Bordeaux, 17 juin. — La douane d'Arcachon vient de procéder à la saisie du yacht anglais *Fire-Fly*, à bord duquel se trouvent plus de 3,000 fusils, système Chassepot, avec leurs baïonnettes, engins de guerre dont le transport est prohibé.

Ce qui a éveillé les soupçons c'est que déjà, il y a quinze jours, le « Fivre-Fly » était venu mouiller devant Arcachon, et qu'alors il était peint en blanc, tandis que cette fois il était peint en noir. Le pilote qui lui avait fait franchir les passes avait eu aussi vent de quelque chose.

On suppose que les armes qu'il transporte étaient destinées aux comités carlistes.

Le *Fire-Fly* jauge 133 tonneaux avec quinze hommes d'équipage. Le capitaine a été arrêté puis laissé en liberté sur parole.

Deux douaniers en armes ont été mis à bord pour garder le navire de jour et de nuit.

D'après son manifeste le *Fire-Fly* venait de Darmouth (Angleterre), il avait, dit-on, été signalé aux autorités espagnoles et ce serait pour échapper aux poursuites d'un croiseur qu'il aurait pour la deuxième fois cherché un refuge sur les côtes françaises.

LES GRÈVES

LES VERRIERS DU BOUSCAT

Bordeaux, 17 juin. — Les ouvriers verriers du Bouscat, en grève depuis un mois, adressent à la population ouvrière de France un manifeste dans lequel, après avoir « constaté que leur patron, M. Rességuier, refuse de reconnaître la loi de 1892, sur la condition d'arbitrage proposée par eux devant le juge de paix et affirmé que ce qu'il veut c'est arriver par tous les moyens à l'abolition du syndicat », ils déclarent qu'ils sont décidés à tout supporter et à ne reprendre le travail que si M. Rességuier applique le tarif signé en 1890.

Dans ce but ils appellent à leur aide toutes les organisations ouvrières ou socialistes et demandent qu'on leur envoie des secours.

Nous sommes persuadés que cet appel à la solidarité ouvrière sera entendu.

A MONTCEAU-LES-MINES

Montceau-les-Mines, 17 juin. — La grève des mineurs continue sans incident. Les secours arrivent de toutes parts et nous espérons avoir bientôt le plaisir d'enregistrer une victoire ouvrière, obtenue grâce à l'union et à la solidarité des travailleurs.

Par suite du manque de charbon résultant de la grève de Montceau-les-Mines où l'extraction de la houille se trouve actuellement suspendue, plusieurs fours a la Grande Forge et aux Acieries du Creusot, ont dû être momentanément éteints.

Pour cette raison, 400 ouvriers de la grande forge et 200 des aciéries ont dû ce matin cesser leur travail habituel.

Pour remédier à cette situation, l'administration des usines a pris ses dispositions pour utiliser la majeure partie de ces six cents ouvriers dans les autres services des usines.

D'après les prévisions, ces ouvriers ne perdront que deux journées de travail par semaine.

Le service actuel aux usines est assuré pour sept jours encore. On pense que pendant ce laps de temps la grève de Montceau aura pris fin, que les arrivages réguliers comme par le passé des trains de charbon auront recommencé et par suite qu'aucun des ateliers du Creusot n'aura plus, en raison du manque de combustible, à subir de chômage.

DANS LA RÉGION

Les Soutiens de Famille

CLASSE 1898

(Suite)

Nous continuons ci-dessous la liste des jeunes gens appelés à bénéficier de la dispense au titre de *soutiens de famille* :

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Douai-Nord

Sin-le-Noble, Vion François. — Flenis-lez-Raches, Delzenne Jean. — Sin-le-Noble, Martin Eugène. — Douai, Duez Emile.

Douai-Ouest

Raimbeaucourt, Masclet Ferdinand. Douai, Douay Arthur. — Esquerchin, Bleuset Jules. — Douai, Tellier Maurice, Dupriez Désiré.

Douai-Sud

Auberchicourt, Labalette J.-B. — Aniche, Catillon Jean-Baptiste.

Marchiennes

Fenain, Dumortier Léon.

Orchies

Nomain, Achin François. — Aix, Conratte Alphonse.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Bourbourg

Holque, Colin Auguste — Watten, Clay Gustave.

Dunkerque-Est

Rosendael, Vandoorme Julien. — Dunkerque, Lecat Jules.

Gravelines

Loon-Plage, Mahieux Louis.

Hondschoote

Oost-Cappel, Quenton Amand. — Ghyvelde Jules Ronseré. — Hondschoote, Percaille René. — Warhem, Vanloo Emile.

Wormhoudt

Ledezeele, Henri Degrave.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

Bailleul Nord-Est

Bailleul, Edmond Lefebvre.

Bailleul sud-Ouest

Vieux-Berquin, Henneman Albert. — Merris, Hasyaert Jérémie.

Cassel

Hardifert, Flahaux Hector.

Merville

La Gorgue, Salome Henri. — Hannoir Ernest. — Bouillet Désiré. — Merville, Chrétien Eugène.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Armentières

Armentières, Lincelles Henri. — La Chapelle, Behague Victor.

Cysoing

Cysoing, Denoulet Léon. — Templeuve, Félix G. — Cysoing, Delourme Aimable. — Cappelle, Blondeau Louis. — Wannehain, Demulier Harmand. — Sainghin-en-Mélantois, Dubar J.-B.

Haubourdin

Haubourdin, Choquet Henri ; Wavrin, Billaut Augustin ; Englos, Rose Jules ; Haubourdin, Crespel Jules ; Emmerin, Willems Jules ; Santes, Daudrumez Henri ; Wavrin, Deleforge Arthur.

La Bassée

La Bassée, Charlet Augustin ; Sainghin-en-Weppes, Béghin François. — Herlies, Dutilleul Henri. ; Illies, Romond Henri ; Sainghin-en-Weppes, Couvreur Henri ; id. Delebecq Gustave : Fromelles, Leconte Jean.

Lannoy

Lannoy, Mys Pierre.

Lille-Centre

Lille, Balloy Charles. — De Roy Henri

Lille-Est

Lille, Delvallée René; Hennebert Joseph.

Lille-Nord

Lille, Pétillon Henri.

Lille-Nord-Est

Lille, Burde Henri: Musart Jules

Lille-Sud

Lille, Dusautier Ferdinand; Leroux Ed.

Pont-à-Marcq

Bersée, Coron Henri ; Thumeries, Coget Joseph ; Bersée, Cupers Oscar ; Pont-à-Marcq, Dubrulle Jules.

Roubaix-Est

Roubaix, Fretin Gustave.

Roubaix-Nord

Roubaix, Donte Emile, Dutat Carlos.

Roubaix-Ouest

Wasquehal, Depreux Arthur, Lecoute Denis. Roubaix, Lecomte Louis.

Seclin

Bauvin, Crépin Anatole. — Allennes-lez-Marais, Herman J.-B. — Houplin, Couvreur Auguste. — Annœullin, Carpentier Louis. — Gondecourt, Defrance Emile. — Bauvin, Mouveaux, Léandre.

Tourcoing Nord-Est

Tourcoing, Piat Gustave. — Neuville-en-Ferrain, Destailleur Jules.

Tourcoing-Sud

Marcq-en-Barœul, Picavet Jules.

Tourcoing-Nord

Halluin, Lagache Antoine.

Tourcoing-Nord-Est

Tourcoing, Duquennoy Emile.

Tourcoing-Sud

Mouvaux, Deconinck Paul. — Marcq-en-Barœul, Wattelle Georges.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Bouchain

Haspres, Caffiaux Henri, Morelle Henri. — Lourches, Colon Augustin. — Haspres, Meriaux Jean-Baptiste.

Condé

Odomez, Henri Lequien.

Denain

Douchy, Lemaire Charles; Haveluy, Vastra Irénée; Denain, Watier Léon.

St-Amand Rive-droite

St-Amand, Cuvelier Zéphir.

St-Amand, rive gauche

Rosult, Waterloo Louis; Thun, Dupret Victor; Nivelles, Toucour Martial; Tranchant André; St-Amand, Birembaux Emile, Degorgue Arthur.

Valenciennes-Nord

Wallers, Baudrin Benoit.

Valenciennes-Sud

Quénaing, Monchicourt Henri; Aulnoy, Dusart Auguste.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Avesnes-Sud

Avesnes, Levers Eugène. — Haut-Lieu, Lengrand César. — Avesnelles, Dubray Julien.

Bavay

Hoydain, Guillaume Hyacinthe. — Obies. Petit Amand.

Berlaimont

Pont-sur-Sambre, Karbonnier, Thémistocle. — Id. Carlot Alphonse.

Landrecies

Landrecies, Poulet Emile. - Croix, Cappeliez Jules. - Forest, Obled Anthime. - Favril Cazier Julien.

Le Quesnoy-Est

Poix. Williame Bénoni. — Vendegies-au-Bois, Lacomblez Emile. — Raucourt, Goffin Fernand.

Maubeuge

Maubeuge, Laurent Emile ; Beth Charles ; Lefebvre Julien. — Jeumont, Dumas Eugène.

Solre-le-Château

Liessies, Gravez Eugène.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Cambrai-Est

Etrun, Bertin Michel ; Nargnies, Lefebvre Juvénal ; Ramillies, Basselet Dieudonné ; Niergnies, Flament Edouard.

Cambrai-Ouest

Tilloy, Billoir Henri ; Cambrai, Dubois Charlemagne ; Abancourt, Honoré Alfred ; Fontaine, Favreuille Charles ; Paillencourt, Deshays Désiré.

Clary

Walincourt, Martin Paul. — Bertry, Rousseaux Célestin.

Le Cateau

Mazinghien, Decossin Abdon. — Catillon, Bultez Achille. — Montay, Oudart Henri. — Neuvilly, Bombart Clovis.

Marcoing

Rumilly, Telliez Léon. — Gouzeaucourt, Lerouge Ernest.

Solesmes

Viesly, Basquin Pau . — Solesmes, Yvano Léon. — Haussy, Lansiaux Eugène. — Romeries, Bulté Augustin. — St-Waast, Glacet Joseph. — Haussy, Witrant Edmond. — Solesmes, Bera François.

AJOURNÉS CLASSE 1897

Douai-Sud

Aniche, Poulain Albert.

Lille-Centre

Lille, Coupet Louis.

Lille-Nord-Est

Lille, Delcour Oscar.

Lille-Sud-Ouest

Lille, Valsé François. — Six Louis.

Roubaix-Est

Roubaix, Wagnon Louis.

L'affaire Flamidien

Les dernières manœuvres du Syndicat Flamidien que nous avons dénoncées ont remis sur le tapis la question de l'affaire Flamidien.

Chez tous les honnêtes gens, chez tous les hommes sensés, il n'y a qu'unanimité pour flétrir avec la plus grande indignation la campagne flamidienne.

Malgré cela, le syndicat Flamidien ne désempare pas. Malgré la mise à jour de ses actes odieux, il continue toujours, toujours, son infâme campagne.

Pendant ce temps, la conduite des journaux cléricaux, de la *Dépêche*, de la *Croix* (de Lille) notamment, est tellement empreinte d'une mauvaise foi insigne, que l'on ne peut que jeter un coup de pied au derrière de tels souteneurs du mensonge et de complots, et continuer son chemin sans s'arrêter davantage à de tels remparts d'immondices.

Dans ces journaux, le reportage est aussi bien organisé que chez nous.

On sait pertinemment, aussi bien que nous même, que l'assassinat du petit Foveaux, n'a pu être commis qu'à l'intérieur de l'école des Frères.

On connait mieux que nous la scène du **quasi aveu** du frère Flamidien, le jour de la découverte du crime ; on connait encore, *toujours mieux que nous, toutes les charges* relevées contre le professeur ensoutané du petit Gaston, charges, qui, à elles seules, établissent la culpabilité du frocard.

Malgré tout cela, cette presse cléricafarde, dans un style jésuitique, essaie de laisser planer sur des citoyens *innocents* la responsabilité de l'horrible assassinat de l'école des frères, tout en paraissant regretter que les journaux non inféodés à leur secte aient avancé le nom de M. Dugardin.

Mais, c'est sur la demande même de M. Dugardin que nous avons livré son nom. On savait, dans le quartier qu'il habite, qu'il était *incriminé* de l'assassinat de Gaston Foveaux.

Les vieilles bigottes, après les racontars de Mme Delerue, de la femme Detrieux, grande amie de l'abbé Hamez, et des enfants de Marie, c'est-à-dire de toute la clientèle des confessionnaux, l'avaient dénoncé comme l'infâme assassin ayant perpétré son crime sur l'ordre de la loge maçonnique, moyennant finances.

M. Dugardin a donc eu raison de nous demander de livrer son nom à sa publicité et de nous dire les sources des accusations calomnieuses dont il était l'objet.

L'*opinion* déjà a jugé *sévèrement ses* dénonciateurs et les auteurs du complot qui a été tramé contre lui.

Mais cela ne suffit pas. Il faut qu'au grand jour de la Cour d'assises, les chefs de ce syndicat Flamidien soient dénoncés et flétris comme ils le méritent.

Aussi, espérons-nous en admettant même que M. le Procureur Général Bourgeois continue à se renfermer dans son gâtisme, que les conseillers de la Chambre d'accusation, malgré leurs préjugés religieux, leurs relations de *salons*, et les pénitences infligées par leurs « directeurs spirituels » n'oseront pas étouffer une affaire dans laquelle des soupçons pourraient planer contre des innocents.

A. PIOTEIX

Une chute de 12 m. dans un puits

A ANICHE

Un ouvrier nommé Maquez, domicilié à Somain, travaillant au compte de M. Pagniez, entrepreneur de forages au même lieu, était occupé à l'approfondissement d'un puits appartenant à la Société des verreries de la Gare.

Ayant terminé sa tâche, Maquez se faisait remonter au moyen d'un câble qui s'enroulait sur un tourillon. Soudain, à une hauteur de 15 mètres environ, ce tourillon en état de vétusté se rompit, et le malheureux Maquez fut précipité au fond.

Fort heureusement ses blessures n'étaient pas graves, (quelques contusions et une plaie à la cuisse) circonstance qui lui permit de se relever et de se mettre à l'abri dans une bowette. Cette présence d'esprit le préserva d'une mort certaine car une minute après le tourillon par sa rupture était précipité au fond du puits et aurait infailliblement écrasé l'infortuné Maquez.

Des secours immédiats furent organisés : un tourillon neuf placé à l'orifice du puits remonta le pauvre ouvrier.

PÉNIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

A HÉNIN-LIÉTARD

Hier, vers midi, arrivait en gare d'Hénin-Liétard, un train venant de Lens, conduit par le mécanicien Casimir Séber, célibataire âgé de 37 ans et domicilié à Lens.

Arrivés là, mécanicien et chauffeur devaient abandonner la locomotive, pour reprendre le train qui va sur la direction de Don-Sainghin, peu de temps après.

Pendant ce temps de repos, plusieurs employés de la gare s'aperçurent que Séber présentait des symptômes anormaux. Il allait à la prise d'eau en disant qu'il y avait quelqu'un qui le demandait au téléphone et qu'il devait répondre.

Un de ses amis l'emmena au *buffet* de la gare où il prit un verre de cognac. Après avoir pris sa consommation il se rendit sur le quai pour prendre son service.

Au moment où le train arrivait sous la marquise, Séber étant là tout égaré, déposa son panier à vivres sur la chaussée et se jeta entre la machine et le tender, la tête en avant.

Heureusement, le train allait à une allure très modérée, puisqu'il devait arrêter une dizaine de mètres plus loin.

Par un effet du hasard, le marche-pied du tender le prit par la tête et l'envoya entre les deux rails.

Séber porte une grave blessure à la tête, mais le docteur Telliez fils, qui l'a soigné, espère une prompte guérison.

M. Telliez a fait admettre ce malheureux à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

AU PAYS NOIR

Revue minière

En faisant circuler le bruit que le rendement journalier a baissé depuis la dernière réunion d'Arras, les patrons charbonniers semblent vouloir détourner les regards du public qui se demande où s'arrêteront la hausse des charbons et celle des actions.

En effet, tous ceux qui fréquentent de près les exploitants, n'hésitent pas à répéter que la surélévation des salaires concédée par les Compagnies, a eu pour résultat d'affaiblir l'extraction. Les mineurs ne respecteraient pas le contract, signé par leurs délégués, duquel il résulte que l'augmentation accordée : « ne viendra pas en aucune manière porter atteinte à l'effet utile et que l'ouvrier ne se contentera pas de gagner autant en travaillant moins, mais continuera à travailler pour gagner davantage. »

Le système d'exploitation appliqué par les concessionnaires, ne saurait permettre aux houilleurs de rendre moins de besogne qu'avant. Depuis la réunion d'avril 1899, un service de surveillance les force à rester au chantier jusqu'à complet épuisement de leurs forces. Des employés sont postés aux abords des puits, prennent les noms des derniers arrivés et adressent chaque jour, la liste à l'ingénieur en chef. A la fin de la journée la même opération recommence pour ceux qui remontent les premiers. Si le hasard veut qu'une équipe se trouve portée sur la liste du matin et sur celle du soir, le lendemain le porion rend visite aux intéressés pour leur annoncer que le prix de benne est réduit de dix centimes. Il en est de même pour ceux inscrits deux fois sur une liste séparée.

N'allez pas dire que pour descendre et remonter mille à douze cents personnes d'un puits de 400 mètres en moins d'une heure, il est indispensable de commencer et de finir. Cette thèse ne résiste pas à la science de nos ingénieurs de mines.

Le tableau que nous empruntons à la *Revue noire*, réfute péremptoirement les allégations des directeurs de charbonnages. « Pour les cinq premiers mois de l'année les expéditions sont en augmentation de 24.101 wagons «, soit 241.000 tonnes vendues à des prix qui ne sont plus discutés et dont le coût varie entre 11 fr. 50 et 25 fr. 75. Si nous en croyons notre confrère, tous les combustibles ont encore une ferme tendance à la hausse Celle-ci se manifestera probablement en France vers la fin de l'été. »

Actuellement, les prix des charbons belges égalent les nôtres. En Angleterre, les cours ont progressé sensiblement. En Allemagne, la direction des mines de la Sarre a informé ses clients que les prix des combustibles expédiés par chemins de fer en exécution de marchés étaient augmentés de 50, 60 et 75 centimes. Cette majoration est portée de 1 fr. 75 à 2 fr. 75 pour les industriels français, dont les intérêts financiers les conduisent à s'approvisionner en Allemagne.

BASLY.

Dernière Heure

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. WALDECK-ROUSSEAU

chargé de former le Cabinet

Paris, 17 juin. — M. Waldeck-Rousseau qui avait été convoqué ce soir à 9 heures, par M. Loubet, ainsi que nous le disons plus haut, est arrivé à 9 heures moins 5 à l'Elysée.

Il a été reçu immédiatement par M. Loubet qui lui a offert la mission de constituer un ministère.

M. Waldeck-Rousseau a exprimé le désir de réfléchir jusqu'à demain, avant de prendre une décision.

Bruits de Couloirs

M. Massabuau, député nationaliste de l'Aveyron, affirmait aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre qu'il avait entendu M. Poincaré déclarer que si le Général Mercier était mis en accusation, il accepterait d'être son avocat, estimant que dans l'affaire Dreyfus l'ancien ministre de la Guerre a péché par ignorance des dispositions légales, mais qu'il n'a pas commis de forfaiture, au sens réel du mot.

La déclaration finale de la note que M. Casimir-Périer a fait communiquer à la presse et que nous donnons plus haut, a été l'objet de nombreux commentaires au Palais-Bourbon.

On s'est efforcé de dégager le sens exact de cette phrase énigmatique et on se demande si l'ancien président ne se propose pas de faire un acte imprévu devant le Conseil de guerre de Rennes, comme préface à sa rentrée dans la vie publique.

Il semble se confirmer, en effet, que M. Casimir-Perier serait disposé à sortir de sa retraite et le bruit suivant lequel, le cas échéant, il pourrait accepter le portefeuille de la guerre rencontre moins d'incrédules qu'auparavant.

Dans beaucoup de groupes on assure que M. Waldeck-Rousseau a son cabinet presque entièrement composé.

Parmi les personnalités dont il se serait déjà assuré le concours, on cite MM. Rouvier, député ; Monis et Jean Dupuy, sénateurs.

Certains informateurs d'ordinaire bien renseignés nous indiquent déjà les grandes lignes du programme du ministère Waldeck-Rousseau.

Au premier rang figurent les sanctions nécessaires et des mesures de défense républicaine. Comme détail significatif, ils ajoutent que la revue du 14 juillet serait *supprimée* cette année.

On annonce que M. Waldeck-Rousseau prendrait le portefeuille de l'Intérieur.

On annonce que M. Constans arrivera demain matin à Paris.

Déclarations de M. Waldeck-Rousseau

L'entrevue de M. Weldeck-Rousseau avec le président de la République a duré exactement une heure.

M. Loubet a exposé la difficulté du moment et lui a résumé les différentes entrevues qu'il avait eues tant avec les présidents des deux chambres qu'avec les anciens présidents du conseil.

En sortant de l'Elysée, M. Waldeck s'est rendu directement chez lui et a donné sa parole qu'il ne verra aucun personnage politique avant demain.

M. Waldeck a affirmé à un de nos correspondants, que dans aucun cas le ministère ne serait constitué assez tôt pour pouvoir se présenter lundi devant la Chambre.

La présentation aura lieu probablemer mercredi.

UN COLONEL DE GUERRE CIVILE

Provocations aux massacres

Paris, 17 juin. — Notre vaillant confrère la *Petite République* publie l'importante et suggestive information suivante :

Lundi dernier, le lieutenant-colonel baron de Coubertin a réuni les officiers et les sous-officiers placés sous ses ordres, et après avoir complimentés sur la façon dont ils avaient fait leur service de la veille et de l'avant-veille, il termina sa harangue par les propos suivants ; nous ne pouvons citer qu'en substance, mais nous en garantissons néanmoins la parfaite exactitude :

» Vous avez pu remarquer sur le passage du régiment, dit le lieutenant-colonel de Coubertin, beaucoup de gens qui criaient : *Vive Picquart ! Je me suis retenu à quatre* pour ne pas vous faire mettre sabre en main *et charger tous ces gens-là, mais je suis* militaire, et il faut bien que j'exécute les ordres qui me sont confiés.

« J'ajoute à ce propos que vous devez toujours, vous aussi, faire preuve d'esprit de discipline : votre devoir est de suivre aveuglément en toutes circonstances les ordres qui vous sont donnés, sans vous préoccuper de ce que peuvent dire les autres.

« Je tiens encore à ajouter ceci : lorsque « vous sortez en ville, soit isolément, soit en « groupes, et que vous entendez des gens dire « devant vous du mal de l'armée, il peut « vous arriver de vous laisser aller à des pro- « testations. »

» Je n'y vois aucun inconvénient au contraire, et je vous conseille dans ce cas de manifester violemment, et même au besoin de « vous servir de vos armes » ;

Tout commentaire est inutile.

Injures au Président de la République

Paris, 17 juin. — Cette nuit, à 2 h. 30, les nommés Jean Sorrelli, âgé de 25 ans, de passage à Paris; Charles Hamelin, âgé de 24 ans, demeurant rue Pierre Charron, 54, et le comte Thibaud de Sainte-Anne, âgé de 27 ans, demeurant rue de Courcelles, 1, passaient en voiture dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

Parvenus devant la porte principale de l'Elysée, ils crièrent à plusieurs reprises : « A bas Loubet ! »

Ils ont été immédiatement arrêtés et écroués au Dépôt.

On voit que les cléricaux et les nobles muscadins continuent leurs exploits.

Ils obéissent sans doute à un mot d'ordre parti des sacristies et des bas-fonds de l'Etat Major.